

ÉDITORIAL

COUPE INACCEPTABLE DE 4,5 M \$ EN FORÊT PRIVÉE

Le ministre Corbeil doit trouver une solution

(Lettre ouverte au ministre Pierre Corbeil)

Monsieur le Ministre, Votre annonce de couper de 4,5 M \$ le budget du Programme d'aménagement de la forêt privée est stupéfiante. Votre décision m'apparaît incompréhensible, dans le contexte où votre ministère devra diminuer la pression de récolte sur la forêt publique dans plusieurs régions, et où l'intensification de l'aménagement de la forêt privée apparaît être la meilleure solution pour maintenir l'activité économique liée à la transformation du bois dans ces régions.

En effet, comment expliquer qu'au moment où la population du Québec demande une plus grande conservation des ressources forestières et où il est clair que plusieurs régions connaîtront des baisses importantes de possibilité forestière en forêt publique, à la suite des prochains calculs (dont vous venez de reporter le dépôt à septembre 2005), vous réduisiez l'appui financier de votre ministère à l'aménagement de la forêt privée. Pourtant, la forêt privée connaît une importante croissance de sa possibilité de récolte, attribuable essentiellement aux efforts d'aménagement des trente dernières années. Ces efforts doivent être poursuivis et même augmentés.

Vous connaissez le remarquable potentiel de développement de la forêt privée. De plus, vous savez très bien qu'il est beaucoup plus rentable d'investir en aménagement forestier sur les sites les plus fertiles, près des usines et où la main-d'œuvre réside à proximité. Ce sont précisément les conditions que l'on rencontre en forêt privée. Cette dernière bénéficie également d'un partenariat public/privé performant où l'industrie forestière, les propriétaires de boisés privés et votre ministère investissent en aménagement forestier selon des proportions correspondantes au retour sur leurs investissements. Alors pourquoi couper le budget d'un programme aussi performant?

J'entends déjà votre réponse selon laquelle la situation des finances publiques est difficile et que votre gouvernement accorde la priorité à la santé et à l'éducation. Nous sommes

d'accord avec ces priorités. Ceci étant dit, je tiens à vous rappeler qu'une étude de cas en forêt privée menée par Luc Bouthillier, professeur à l'Université Laval, démontre que pour chaque dollar investi en aménagement forestier, 1,04 \$ est perçu la même année en taxes et revenus fiscaux. Le Programme d'aménagement ne coûte donc rien, au contraire, il rapporte immédiatement des dividendes à l'État. De

plus, il crée de la richesse puisqu'il améliore la qualité du bois et du rendement futur, en plus d'entraîner des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la collectivité.

Par ailleurs, pour l'année 2004-2005, votre ministère augmente de plusieurs dizaines de millions de dollars les crédits sylvicoles pour l'aménagement de la forêt publique. C'est beaucoup d'argent.

Bien sûr, il est important d'investir en forêt publique. Cependant, tout le monde sait dans le milieu qu'il sera impossible d'utiliser les crédits disponibles pour toutes sortes de raisons, comme le manque de main-d'œuvre en région éloignée. Vous le savez mieux que moi, au cours de l'année 2003-2004, malgré que les crédits s'élevaient à 191 M \$, les réalisations n'ont pas dépassé les 160 M \$. Pourquoi alors hausser ces crédits à 223 M \$ en 2004-2005, sachant qu'ils ne se traduiront pas en travaux d'aménagement et dans le même élan, couper dans le Programme de la forêt privée qui a un budget gelé depuis six ans?

On le voit, ce n'est pas une question de finances publiques ou de priorité en santé ou en éducation. C'est davantage une question de vision du développement forestier au sein même de votre ministère et de choix logiques et stratégiques liés à l'intensification de l'aménagement forestier.

Doit-on intensifier l'aménagement des forêts du Québec afin de maintenir l'importante



JEAN-GUY RIOUX

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

industrie qu'elles supportent et les dizaines de milliers d'emplois qui en dépendent? La réponse est résolument oui, particulièrement pour les gens des régions.

Alors où doit-on concentrer ces travaux d'aménagement forestier? Il n'est pas dans mon intention d'opposer la forêt privée à la forêt publique. La question touche plutôt la forêt, privée et publique, d'une région, en lien avec sa popu-

lation et sa structure industrielle et compte tenu des attentes de l'ensemble de la population québécoise en matière de conservation et de protection des ressources forestières.

Dans un tel contexte, intensifier l'aménagement en forêt privée est un choix logique puisqu'il est très rentable économiquement, hautement acceptable socialement et performant «environnementalement». Pour certaines régions, c'est d'ailleurs l'unique choix puisque la forêt publique est quasi absente du territoire et que les nombreuses usines de transformation du bois s'approvisionnent uniquement en forêt privée. Pour d'autres, la forêt privée représente la solution aux problèmes rencontrés actuellement en forêt publique, car elle permettra à la fois de maintenir les approvisionnements des usines.

Dans tous les cas, le choix est judicieux puisque les investissements se feront sur les sites possédant l'ensemble des conditions favorables. De plus, la forêt privée étant située près de la population et même des grands centres urbains, son aménagement lui procure d'importants bénéfices environnementaux en plus de constituer une excellente vitrine de sensibilisation à la gestion rationnelle et intégrée des ressources du milieu forestier. Alors, pourquoi couper dans le support à l'aménagement de la forêt privée?

M. le Ministre, je représente une organisation qui groupe plus de 26 000 propriétaires de boisés privés qui travaillent depuis une trentaine

d'années dans l'aménagement de la forêt privée du Québec. Les entreprises collectives, dont ils se sont dotés, emploient plus de 3400 travailleurs et travailleuses spécialisés qui possèdent une vaste expertise. Tout est en place pour augmenter rapidement le niveau d'aménagement de la forêt privée.

Il y a quelques années, votre ministère nous disait qu'il fallait travailler fort à la planification afin de savoir où on s'en allait en forêt privée avant d'y investir davantage. Cet important exercice a été réalisé et s'est concrétisé par la réalisation de 17 plans de protection et de mise en valeur (PPMV) couvrant l'ensemble des régions. Ces PPMV montraient d'impressionnants résultats découlant en bonne partie de nos efforts. D'importantes possibilités de travaux d'aménagement ont été identifiées et depuis deux ans, nous étions prêts à passer à l'action. Vous comprendrez peut-être pourquoi la réduction de 13 % du budget dans une telle situation et prise dans le contexte général que traverse le secteur forestier actuellement est totalement inacceptable. En fait, c'est reçu par nos membres et nos travailleurs comme un désaveu de votre ministère.

La question est simple. Croyez-vous au potentiel de développement de la forêt privée pour soutenir le développement socio-économique des régions du Québec et particulièrement son milieu rural? Si oui, dites-le nous rapidement, car tant nos travailleurs que nos propriétaires en ont réellement ras le bol de se faire compter des histoires, de s'impliquer et d'investir sans lendemain. Comment voulez-vous faire du développement dans un pareil climat d'incertitude et intéresser des jeunes à la sylviculture ou des propriétaires de boisés à investir? Comment voulez-vous construire la forêt de demain, celle que nos enfants auront dans 50 ou 70 ans quand, d'une année à l'autre, on remet aussi facilement en question 30 années d'efforts?

Actuellement, ça gronde en région. Le désarroi et la frustration sont palpables. Il faut que votre gouvernement comprenne les véritables enjeux. Et ces enjeux dictent l'urgence nécessaire d'intensifier l'aménagement forestier, particulièrement en forêt privée. Δ

ÉDITORIAL

Impacts de la coupe budgétaire en forêt privée

De toute évidence, la coupe de 4,5 M \$ du Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée a été faite sans en mesurer les impacts. Ceux-ci sont bien plus importants et destructurants que le simple exercice comptable d'une coupe de 13 % ne peut le laisser deviner. En y regardant de plus près, cette coupe est une véritable aberration.

À première vue, une baisse de 4,5 M \$ sur 34,5 M \$ du budget du Programme peut paraître relativement peu importante. Toutefois, prise dans son contexte, cette baisse envoie un signal extrêmement négatif à tous les acteurs du développement de la forêt privée.

13 % DE PLUS

Soulignons d'abord que cette baisse de 13 % s'ajoute à des baisses successives découlant de la non-indexation du budget depuis 1998. Pendant cette période, il y a aussi eu le transfert aux agences régionales de responsabilités qu'assumait antérieurement le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP). Cumulé à l'inflation, l'effri-

tement qu'a connu le budget du Programme au cours des dernières années représente une baisse de près de 20 %. La nouvelle coupe de 13 % est de trop. C'est ça la réalité et c'est pourquoi la situation, qui était déjà insoutenable, est devenue hautement problématique et c'est ce qui explique qu'en région, on n'hésite pas à dire que cela compromet sérieusement l'aménagement de la forêt privée.

IMPACTS DANS LES RÉGIONS

Actuellement, le MRNFP est extrêmement soucieux de voir se réaliser les programmations de travaux prévues aux plans généraux d'aménagement forestier en forêt publique, puisque ceux-ci assurent le maintien du niveau de récolte de l'industrie forestière. Pourquoi ce même Ministère semble-t-il n'avoir aucun souci de voir se réaliser les programma-



EUGÈNE GAGNÉ

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

tions prévues aux plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée, alors que celles-ci soutiennent le niveau de récolte de la forêt privée?

Par ailleurs, ça fait trente ans qu'on investit en aménagement de la forêt privée. Ces investissements nécessitent des travaux d'entretien et de suivi pour maximiser leurs retombées. Ça ne fait pas de sens d'abandonner en cours de route.

Ça fait encore moins de sens quand on prend en compte la problématique de l'approvisionnement de l'industrie dans chacune des régions et que l'on prend en considération les baisses appréhendées de possibilité forestière en forêt publique. Franchement, quand on y regarde de près, il y a lieu d'être très inquiet de l'avenir des gens qui vivent de la forêt dans ces régions.

IMPACTS SUR LES PROPRIÉTAIRES

Pour développer le potentiel de la forêt privée et bénéficier collectivement des retombées de sa mise en valeur, il faut mobiliser le plus grand nombre possible de propriétaires. Quel signal leur envoie-t-on? C'est déconcertant et ce n'est certainement pas de cette façon que l'on va convaincre des propriétaires d'investir dans une production à très long terme qui, rappelons-le, leur rapporte très peu. C'est démontré, les plus grands bénéficiaires de l'aménagement de la forêt privée sont les gouvernements et l'industrie forestière.

IMPACTS SUR LES TRAVAILLEURS

Ce sont les travailleurs qui vont subir les impacts les plus douloureux. Ils vivent déjà l'insécurité, ne savent pas s'ils retrouveront leur emploi ou s'ils seront confrontés à des choix difficiles: réorientation de carrière, déménagement, séparation de leur famille, etc. Alors qu'on prétend vouloir améliorer leurs conditions, comme stimulant pour favoriser le recrutement de jeunes et la rétention de ceux déjà en emploi, on a déjà vu mieux. Δ